

# PLAN

## INTRODUCTION

### I ORIGINE DE LA GRAMMAIRE

- I.1. Raisonement philosophique
- II.2. Les premières grammaires

### II THEORIE GRAMMATICALE

- II.1. Définition
- II.2. Typologie

### III EVOLUTION DES THEORIES GRAMMATICALES

#### III.1. Les premières grammaires scolaires

- III.1.1. De 1820 jusque vers 1920
- III.1.2. La seconde grammaire scolaire

#### III.2. La révolution structuraliste

- III.2.1. La grammaire distributionnelle
- III.2.2. La grammaire transformationnelle
- III.2.3. La grammaire générative
- III.2.4. La grammaire fonctionnelle
- III.2.5. La grammaire dépendantielle
- III.2.6. La psychomécanique du langage

#### III.3. Les grammaires du discours ou de texte

- III.3.1. La grammaire énonciative
- III.3.2. La pragmatique
- III.3. 3. Une extension progressive du champ de la grammaire

## CONCLUSION

## BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

Selon Rivarol, *tout ce qui n'est pas clair n'est pas français*. En effet, Linguistes et Grammairiens ont eu pour principal objectif le bon fonctionnement d'une langue. Le français n'a pas été en reste dans ces travaux qui lui ont été plutôt bénéfiques puisqu'aujourd'hui, il en résulte un français divers et dynamique, un français chargé d'histoires, capables de s'épanouir en toute autonomie. Vaugelas en donne d'ailleurs un usage qu'il juge bon dans ses *Remarques sur la langue française*. Selon lui, le grammairien doit prendre pour modèle la langue des parties dites saines, de la Ville et de la Cour.

Mais la tendance ne va pas toujours rester la même. On va en effet assister à un foisonnement de grammaires aussi pertinentes les unes que les autres et ce, à des époques bien précises, lesquelles grammaires vont s'efforcer tant bien que mal, de faciliter le plus possible, la compréhension des règles mises en œuvre pour le bon fonctionnement de la langue française. Ainsi, les tenants de chaque grammaire, malgré quelques incohérences, vont marquer tour à tour, l'évolution du français.

La langue française comptera en effet à son actif de nombreuses théories grammaticales sur lesquelles il serait judicieux de s'arrêter un moment. Qu'est ce qu'une théorie grammaticale ? Quelles sont les théories grammaticales principales qui régissent la langue française ? Quels en sont les précurseurs et les méthodes établies ? L'évolution de ces théories grammaticales a-t-elle permis un pas de plus dans les acquis de la langue française ? Telles sont les questions qui feront l'objet de notre analyse. Ainsi, nous présenterons dans notre travail les éléments définitoires de chaque théorie grammaticale trouvée, et leur historique.

### I. ORIGINE DE LA GRAMMAIRE

Comme le montre Georges Mounin dans son excellente histoire de la *linguistique des origines du XXe siècle*, nous avons peu de certitudes concernant l'Antiquité à l'exception des Grecs avec lesquels la situation change : ils ont porté intérêt à la langue et ont écrit sur elle. Les grammairiens grecs vont constater des variations systématiques du verbe et du nom : ce sont les notions de temps et de flexion. Au moyen âge et pendant des siècles, la description grammaticale se borne au latin, ainsi s'expliquer pourquoi jusqu'à Henri Estienne on ne reconnaît pas l'article comme partie du discours : il n'existe pas en latin. « Grammatica » y est synonyme de latin classique et la grammaire scolaire se souviendra de cet héritage.

Avec Port-Royal (1660), au souci de former la notion d'une règle et d'un bon usage français ou « norme » va superposer la tentative de rendre compte des rapports du langage et de la pensée au travers d'une armature logique. Il y a beaucoup d'agitation autour du concept de norme et on n'a pas peu simplifié le travail des enseignants à vouloir imposer des options avant tout idéologiques. Selon Popin, *Il n'est pas interdit de penser que les idées, sur e point sont singulièrement embarrassées de considérations idéologiques, où se mêlent pour la circonstance les notions de didactisme, d'autoritarisme, de centralisme ...*

La grammaire est une didactique ; elle est normative et dans les deux acceptions du mot :

- Elle nomme les choses de la langue pour les décrire, et ensuite, elle les classe
- Elle définit la langue dans ses conditions optima de fonctionnement

Cette norme dont il est question au XVIIIe siècle, va évoluer avec la langue et il appartient à l'enseignant de déterminer ce qui est norme et ce qui est simple usage. Le grand intérêt de cette « grammaire générale » de Port-Royal, est de définir un certain nombre de principes et de phénomènes valables pour toutes les langues comme résultant de règles logiques universelles, l'objectif étant une réflexion sur le langage en général.

Un autre souci de cette grammaire va être d'édifier un dispositif scolaire, c'est la grammaire scolaire dite « traditionnelle ». A ce propos, la confusion qui est faite entre grammaire scolaire et grammaire traditionnelle semble fâcheuse dans la mesure où elle oppose d'une part, l'ancien, le scolaire, le traditionnel sans nuances et d'autre part, le moderne, c'est-à-dire le linguistique. La grammaire scolaire est un dispositif scolaire comprenant l'analyse grammaticale d'une part, l'analyse de l'autre. Cette grammaire voit le jour vers 1820 et elle est généralisée tout au long du siècle présent.

### **I.1. Raisonnement philosophique**

On commet généralement une inexactitude lorsqu'on situe le développement du français entre le IXe et le milieu du XVIe siècle. En effet, e n'est qu'au début du XVIe siècle qu'une langue commune va se mettre en place en France. C'est ainsi que paraissent les premières grammaires françaises sous forme de traités conçus sous la forme : « dites... ne dites pas ». La véritable grammaire se met en place avec les travaux de Platon et Aristote laquelle grammaire a connu plusieurs époques.

- **L'activité grammaticale de l'antiquité** qui vient avec Platon et Aristote. Ici, est mis en évidence le rapport entre le langage et l'homme. La grammaire est essentiellement philosophique. Elle n'est pas encore scientifique. On a reproché à cette grammaire son manque d'objectivité. Ce raisonnement antique va durer et évoluer jusqu'au XVIIIe siècle avec deux grands Anciens.
- **L'activité de Port Royal** elle vient avec Arnauld et Lancelot qui font un découpage ternaire de la phrase : le thème, le prédicat et le verbe *être* contenu implicitement dans toutes les phrases.
- **L'activité scolaire** la grammaire scolaire, qui naît au XIXe siècle, vient avec les principes d'accord du participe passé.
- **L'activité structuraliste** qui vient révolutionner l'approche grammairienne au XXe siècle en essayant de l'ériger au rang de la science. De l'approche logique et thématique, on va passer à une approche objective et le principal précurseur de cette tendance est Ferdinand de Saussure.

Il est indéniable, au vu de cette chronologie de dire que la grammaire a subi bon nombre de modifications à des époques différentes qu'il sera question d'analyser dans ce travail.

## I.2. Les premières grammaires

Les premiers tâtonnements qui ont mené à l'élaboration de la théorie grammaticale du français datent du XVIe siècle, mais la grammaire telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, avec ses sujets, ses verbes et ses compléments, a pris forme à la fin du XVIIIe siècle, avec la publication des *Eléments de la grammaire Française* de M. Lhomond. *La première vraie grammaire scolaire est toutefois celle publiée en 1823 par Noël et Chapsal, qui sont devenus millionnaires parce que leur grammaire a été imposée dans les écoles françaises*, raconte la grammairienne.

A l'époque, le français était loin d'être la langue maternelle de tous les Français, encore nombreux à ne s'exprimer que dans leur patois régional. *L'école a été un moyen, pour le gouvernement, d'unifier linguistiquement la France, d'où l'importance d'ouvrages de grammaire et d'une théorie grammaticale servant à bien apprendre la langue*, souligne Sophie Piron.

La grammaire de **Noël et Chapsal** a été réformée au milieu du XIXe siècle, puis une autre fois dans les années 1920, quand on a introduit le complément d'agent, dernière fonction à

apparaître dans la grammaire française. *Le Précis de grammaire française* de Maurice Grevisse, publié pour la première fois en 1939, est l'exemple type de la grammaire traditionnelle enseignée à cette époque.

Les dernières rénovations de la grammaire sont issues d'un mouvement amorcé dans les années 60 et qui doit beaucoup à l'évolution de la linguistique et de la pédagogie. *On a remis en question le modèle d'apprentissage de la langue, très centré sur ses difficultés, exceptions et irrégularités, alors que ce qui caractérise les langues, c'est justement leur régularité très profonde*, observe Sophie.

L'insistance sur la syntaxe (la structure et l'organisation de la phrase) fait partie des idées maîtresses de la nouvelle théorie grammaticale, qui propose aussi de délaissier les grands auteurs et d'étudier la langue dans une perspective de communication, et non plus pour elle-même. *Cet enseignement rénové du français, s'est traduit, dans mon cas, par une absence presque totale de cours de grammaire !*, raconte la professeure d'origine belge.

## **II. THEORIE GRAMMATICALE**

### **II.1. Définition**

La grammaire est la description *complète de la langue c'est-à-dire des principes d'organisation de la langue. Elle comporte différentes parties : une phonologie (étude des phonèmes et de leurs règles de combinaison), une syntaxe (règle de combinaison des morphèmes et de syntagmes), une lexicologie (étude du lexique) et une sémantique (étude du sens des morphèmes et de leurs combinaisons).*

Une théorie grammaticale, elle, se veut champ disciplinaire de la grammaire, laquelle grammaire est entendue ici comme l'ensemble des règles qu'il faut respecter pour parler et écrire correctement une langue et formuler clairement ce que l'on souhaite exprimer.

### **II.2. Typologie**

Le travail que nous avons effectué, sera basé sur une multitude de théories grammaticales que nous avons réparties en trois principales parties.

- Il s'agira d'abord de faire une analyse sur le recensement que nous avons fait des toutes premières grammaires apparues après la naissance de la grammaire.

- Les incompétences de ces grammaires vont donner naissance à une suite de grammaires dites structuralistes avec le principal précurseur, Ferdinand de Saussure.
- Il sera également question de marquer un temps d'arrêt sur les grammaires de discours ou de texte.

### III. EVOLUTION DES THEORIES GRAMMATICALES

#### III.1. Les premières grammaires scolaires

##### III.1.1. De 1820 jusque vers 1920

Excepté pendant la période révolutionnaire, le souci constant va être d'approcher la langue maternelle avec la référence obligée au latin, rapprochement qui est encore visible de nos jours.

La grammaire scolaire, dont la naissance se situe vers 1820, va se caractériser par un accroissement constant de l'appareil terminologique. Ainsi, par exemple, la liste des compléments de circonstance que l'on trouve dans *Le Bon usage* de Grevisse, la cause, le temps, la concession, la fréquence... L'apport essentiel de cette grammaire va consister à rendre possible l'analyse de tout mot ou groupe de mots, d'où l'arsenal de compléments et notamment de circonstanciels dont on vient de faire la liste.

##### III.1.2. Les autres grammaires scolaires

Un autre type de grammaire scolaire va consister, selon Chervel, en une mise en forme théorique de l'orthographe grammaticale, phénomène qui est encore observable aujourd'hui. A l'école primaire, l'essentiel de l'effort va porter sur l'enseignement de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale, et il faudra attendre les retombées scolaires de la révolution structuraliste pour voir certains enseignements faire de la grammaire pour la grammaire en la désolidarisant de l'orthographe et en s'attachant à l'analyse du fonctionnement d'une langue. A la grammaire dite « traditionnelle », la grammaire scolaire va succéder vers les années 1968-69-70 en gros, la grammaire dite moderne qui désigne les nouvelles grammaires pédagogiques telles qu'elles ont été influencées, au plan de leurs méthodes et contenus, par l'enseignement linguistique universitaire.

**La grammaire comparée**, qu'on appelle encore linguistique historique ou linguistique comparée, est une discipline qui étudie l'histoire et l'évolution des langues (prises individuellement) ou des familles de langues. C'est une discipline diachronique qui procède

de la philologie, terme qui parfois, peut être compris comme un synonyme bien que les deux disciplines soient différentes.

La principale méthode de travail de la grammaire comparée, repose sur la comparaison entre les différents états d'une même langue ou entre des langues différentes mais issues d'un même ancêtre. Elle permet, en relevant les concordances régulières phonétiques, syntaxiques et, plus rarement, sémantiques, d'établir de manière scientifique, l'existence des familles de langues qu'on dit alors liées par des relations génétiques. Elle étudie ainsi :

- Comment une langue-mère donne naissance à ses langues-filles
- La nature des liens entre la langue-mère (parfois disparue), et les langues-filles
- Les innovations et les similarités qui subsistent entre les langues-filles elles-mêmes

Elle permet par exemple de savoir que, bien que d'apparence très proche par l'écriture et le lexique, deux langues comme l'arabe et le persan n'ont aucun lien de parenté, mais que ce dernier est de la même grande famille que le français. La branche la plus importante de la grammaire comparée est cependant la phonétique historique, seule discipline portant sur des évolutions que l'on peut décrire de manière historique, seule discipline portant sur des évolutions que l'on peut décrire de manière formelle et objective et seule encore permettant qu'un mot français comme *legs* ne vient pas, malgré la graphie fautive due à l'étymologie populaire de *léguer* mais de *laisser*. La reconstitution d'étymons à l'origine de mots tirés de différents langues-sœurs, quant à elles, demande une certaine comparative encore plus forte. Il faut en effet trouver le signifié originel d'un terme à partir de ses résultats dans les langues en question, signifié originel, qui, en se transmettant dans des langues dont l'évolution est autonome. Si l'existence d'une origine commune à plusieurs des langues alors parlées en Europe avait déjà été proposée en 1647 par le Linguiste hollandais Marcus Zuerius Van Boxhorn, puis à nouveau, en 1786 par l'Anglais William Jones, c'est Franz Bopp qui, par ses exposés sur l'indoeuropéen primordial, a justifié la linguistique comparative et qui fonda par son enseignement et par ses publications, une science nouvelle, la grammaire comparée. Franz Bopp et les frères Jacob et Wilhem Grimm, et parallèlement, une figure plus isolée et moins connue le danois Rasmus Rask, abordent un domaine jusque-là inexploré, celui des rapports qu'offrent à l'observateur attentif aux ressemblances manifestées entre elles par les langues classiques (grec, latin), les langues germaniques, slaves.

**La grammaire descriptive** étudie les règles qui régissent une langue donnée et permettent de construire des énoncés reconnus corrects par les locuteurs natifs de cette langue. Elle comporte plusieurs disciplines qui étudient les sons et leur prononciation.

Son objectif est d'énumérer explicitement, au moyen des règles en nombre fini, les phrases réalisées d'une langue constituant un corpus représentatif et donne une analyse de leur structure. Celle-ci décrit les structures de surface des phrases. Le corpus de la grammaire descriptive, comporte non seulement des phrases jugées acceptables (comme le fait la grammaire normative), mais aussi des énoncés jugés incorrects, mais qui figurent dans les énoncés réalisés par les locuteurs natifs.

La grammaire descriptive vise à rendre compte, avec la plus grande rigueur et la plus grande exhaustivité possible, les usages de la langue et des règles qui font qu'un énoncé fait un sens.

En grammaire descriptive, on ne dira plus que *ça marche pas* est une phrase de mauvais français par rapport à *cela ne marche pas* mais que l'énoncé relève d'un registre de langue particulier dans certaines situations, déplacé dans d'autres.

En effectuant différentes opérations sur les énoncés, on met en évidence les constituants de la phrase : on observe par exemple qu'il est possible de segmenter *la femme arriva* en deux constituants puisqu'il est possible de substituer, *Marie* ou *elle* à *la femme* modèle sans que l'énoncé perde sa correction grammaticale (appelée *grammaticalité*).

Cette analyse se poursuit sur différents niveaux (inférieurs à la phrase), qu'elle met en évidence (voir syntaxe), on envisage ensuite pour chacun de ces niveaux, les relations fonctionnelles entre constituants.

Cette analyse peut se poursuivre jusqu'au plus petit constituant. Le mot n'est plus considéré comme une unité autre que graphique : un mot peut être constitué de plusieurs unités significatives et plusieurs mots peuvent en revanche n'en constituer qu'une (un nom composé par exemple). C'est pourquoi la grammaire descriptive actuelle invite à ne pas opposer radicalement la morphologie (étude des variations formelles des mots) et la syntaxe (étude des relations fonctionnelles entre les mots).

**La grammaire logique.** Elle est née des limites de certains structuralismes qui étudiaient la syntaxe des mots dans une phrase sans pour autant tenir compte de leurs portées significatives. Comme son nom l'indique, elle se veut grammaire de la raison, grammaire du



logique. Elle ne se veut pas seulement étude de la syntaxe des mots dans une phrase, mais aussi, étude de la cohérence de l'ensemble des différentes propositions dans une phrase.

La grammaire logique permet aussi d'identifier les différentes propositions d'une phrase, de les analyser. La collection Bescherelle nous en donne un aperçu dans *Bescherelle Ecole* où, après avoir défini une proposition qui est un groupe de mots constitués d'un *verbe conjugué auquel se rattache un ou des groupes fonctionnels : sujet, COD, COI, CC...*, il est également mentionné que c'est tout à fait possible d'avoir plusieurs propositions dans une phrase dans la mesure où plusieurs événements peuvent avoir lieu au même moment, ou peuvent se suivre.

Il existe trois types de propositions : les principales, qui constituent le noyau de la phrase, les subordonnées, qui dépendent entièrement des principales, et les propositions dites indépendantes, qui sont autonomes et peuvent constituer à elles seules, des phrases grammaticalement correctes, tout comme les principales.

**La grammaire explicative.** L'analyse proposée dans cette recherche vient s'inscrire dans une démarche qui est celle de l'élaboration d'une grammaire dite raisonnée, un effort entrepris il y a déjà plusieurs années par le Pr. Raymond Claude Roy. Ce sont en fait, des principes lentement identifiés et mis de l'avant dans le cadre des travaux du Pr. Roy qui sont adoptés à titre de principes. Les travaux de grammaire raisonnée menés par le Pr. Roy ne reposent pas sur des analyses épistémologiques, détaillées et préalables, mais plutôt sur des convictions émanant d'un certain nombre d'analyses dont le succès confirme l'intérêt. C'est ainsi que l'analyse menée par Roy de la règle d'accord des mots de couleur (1989), montre comment il est possible de présenter une règle de façon entièrement logique. L'analyse écarte la règle proposée par la grammaire traditionnelle, qui statue que lorsque l'adjectif désignant la couleur est simple, il varie en nombre, que lorsque le mot de couleur est composé, reste invariable, et que le nom employé pour désigner la couleur, qu'il soit simple ou composé, reste invariable. La grammaire explicative aborde autrement l'analyse, et fait voir que la règle d'accord des mots de couleur se révèle, à l'examen attentif, composée de quatre cas d'application entretenant entre eux des rapports étroits. L'exemple *des chemises rouges* constitue le premier cas d'accord. La règle d'accord est simple : l'adjectif de couleur *rouge* s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, en l'occurrence, *chemises*.

## III.2. La révolution structuraliste

### III.2.1. La grammaire distributionnelle

Les agencements systématiques des « mots » forment des énoncés, et chaque énoncé ne forme pas un tout isolé, mais se place à l'intérieur d'un contexte. En grammaire traditionnelle, on parlait de *phrases* pour désigner des assemblages de mots formant un sens complet. Cette notion a souvent été critiquée. En effet, la phrase subit devant la critique structuraliste, la même destinée que le mot : on lui enlève tout statut scientifique, on la range parmi les réalités empiriques. Comme il arrivait au mot, les définitions de phrases sont nombreuses (plus de 200 !). Elles se fondent toutes sur trois types de critères :

- **Critère de sens** : la phrase serait un énoncé complet du sens. Elle exprimerait une pensée
- **Critère mélodique** : la phrase serait une unité mélodique entre deux pause (mais les arrêts ? les hésitations ? les silences ?)
- **Critère logique** : sur la base de la Logique d'Aristote, la phrase serait l'union d'un sujet et d'un prédicat.

Dans la grammaire distributionnelle, le premier critère est celui de la distribution des mots à l'intérieur de la chaîne parlée. C'est une méthode d'analyse typique de la linguistique générale, née vers les années 30, avec Bloomfield (Bloomfield, *Language*, 1933).

Du point de vue distributionnel, un article, des pronoms démonstratif et possessif, appartiennent à la même catégorie, à la même partie du discours. En effet, leur distribution est la même. Exemple :

*Cette maison est belle*

*Ma.....*

*La.....*

De même, *elle est très belle* peut commuter avec *fort, assez, plutôt, bien, énormément...* mais non par exemple avec *beaucoup*. Donc, *fort, assez, plutôt, bien, énormément, très,* appartiennent à la même classe, et *beaucoup*, à une autre.

Il faut souligner à propos de ce type d'analyse, quelques éléments intéressants :

- **Quant à son caractère scientifique** ; la cohérence de la méthode distributionnelle avec les principes généraux de l'analyse structurale, le même recours à la commutation, le même refus de se fonder sur le sens.
- **Quant aux champs d'application** ; il est évident que l'analyse distributionnelle a une portée aussi bien « grammaticale » (l'analyse des parties du discours, par exemple) que « syntaxique » (elle se fonde sur la distribution des mots dans la chaîne parlée, donc sur leurs relations syntagmatiques mutuelles).
- **Quant à ses origines anglo-saxonnes** ; dans la langue anglaise, tout comme jusqu'à un certain point dans le français, la place des mots a une grande importance (place obligatoire du sujet, place de l'adjectif devant le nom en anglais, structure distributionnelle obligatoire des phrases négatives, nature analytique de la langue...). Dans une langue telle que le Latin par exemple, la distribution serait moins évidente et moins figée.
- **Quant à ses origines américaines** ; d'abord la tradition philologique, la linguistique historique ou comparative était faible aux Etats Unis. Ensuite, les linguistes se trouvaient à devoir étudier les quelques milles langues amérindiennes sans corpus écrit, sans codification et souvent, sans trop de certitude quant au sens réel de certaines phrases, se référant souvent à une situation de communication opaque. La seule analyse possible concernait donc la description de chaque élément d'une langue par son aptitude à s'associer, ou pas avec d'autres éléments.

On a tout de même avancé des objections sérieuses aux fondements de l'approche distributionnelle.

- L'efficacité de la méthode pour arriver vraiment à cerner toutes les différentes classes et sous classes d'une langue, est encore à démontrer.
- La description ainsi obtenue, est complexe mais elle est aussi opaque. Nous arrivons à voir les deux règles de distribution, mais nous n'en savons rien sur les raisons qui les fondent.
- Elle est incapable de trouver des critères formels capables d'expliquer pourquoi certains énoncés sont valables et d'autres, pas.
- Elle est incapable de rendre compte des structures incisives/intercalées.

Ce sont de telles critiques qui vont donner naissance à d'autres grammaires dans le but de pallier aux incompétences des précédentes.

### III.2.2. La grammaire transformationnelle

Elle naît des problèmes que le distributionnalisme ne résout pas. Quelques solutions transformationnelles ?

Les énoncés apparemment comparables, n'acceptent pas toujours les mêmes transformations. S'ils n'acceptent pas les mêmes transformations, il ne s'agit pas des mêmes énoncés.

#### Exemples :

##### Transformation interrogative

*Le chasseur chasse le sanglier*      **Que** chasse le chasseur ? *Le sanglier* (possible).

*Le chasseur chasse le matin*      **Que** chasse le chasseur ? *Le matin* (impossible).

Mais **quand** *le chasseur chasse-t-il ? Le matin* (possible).

##### Transformation passive

*Le sanglier est chassé par le chasseur* (possible)

*le matin est chassé par le chasseur* (impossible).

D'où la théorie de Harris et de Chomsky : la syntaxe d'une langue est constituée d'un stock réduit de phrases de base qui seules reçoivent une interprétation sémantique. Toutes les autres phrases de la langue, sont le produit d'opérations de transformation : déplacement, permutation substitution, addition. Ces transformations rendent compte des équivalences entre différents types de phrases à l'intérieur d'une langue. Par exemple, entre une relative et un épithète : *on croit qu'une peau **qui soit très blanche** peut être facilement endommagée par le soleil. On croit qu'une peau **très blanche** peut être plus facilement endommagée par le soleil.*

Mais, même dans ce cas, des objections ont été avancées et remettent en cause les fondements de cette théorie.

- Comment distinguer les transformations acceptables sans recourir au sens ?
- Pour reconnaître ces compatibilités (dont la liste risquerait de devenir de plus en plus longue), et pour savoir donc si le résultat d'une transformation est « grammaticale » (= possible), il faudrait avoir recours à un informateur, si on veut exclure le sens.

### III.2.3. La grammaire générative

C'est une variante plus rigoureuse et presque plus philosophique de la syntaxe transformationnelle, dont le théoricien le plus représentatif est Noam Chomsky (il élabore cette théorie avec les linguistes du Massachusetts *Institute of technology* entre 1960 et 1965.). La grammaire transformationnelle ne propose en effet, que de décrire les faits de langage : la grammaire générative au contraire, veut offrir un **modèle** capable d'expliquer pourquoi et comment tout sujet qui parle une langue arrive à formuler, ou à comprendre un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ou entendues auparavant. L'exemple de l'enfant est frappant : il n'a pas entendu toutes les phrases qu'il emploie, mais il en emploie quand même (à un certain âge, deux ans) et il en comprend une quantité virtuellement sans limites.

Le but est d'expliquer, par un modèle performant, comment la langue se développe.

- A partir d'un nombre limité de « kernels »
- Et par des transformations successives en nombre fini capables d'engendrer toutes les phrases correctes d'une langue (et seulement celles-ci).

Les règles de cette grammaire constituent les **compétences** c'est-à-dire le savoir linguistique des sujets qui parlent une langue ; l'utilisation que le locuteur fait de la langue dans une situation particulière de communication, relève de la **performance** (ressemblance avec la distinction saussurienne entre « langue » et « parole »). Les opérations qui réalisent les performances (à partir des structures de bases), sont les transformations non sémantiques de la grammaire transformationnelle.

Les compétences sont, d'un certain point de vue, innées. L'homme, en tant qu'espèce, naît avec des mécanismes cérébraux qui lui permettent d'engendrer formellement toutes les phrases possibles.

Les objections de la grammaire générative sont en partie les mêmes qu'on fait à la grammaire générative, et en plus :

- L'innéisme n'explique rien : en particulier, il n'ya pas moyen de reconnaître exactement le degré de « grammaticalité » d'une phrase, sans recourir à un informateur qui peut aussi être le grammairien lui-même.

- On ne sait exactement qu'est ce qu'une phrase jamais entendue auparavant par l'enfant, que sa compétence lui permettrait d'engendrer : on sait bien que les enfants se trompent souvent. Ceci met en jeu les mécanismes d'apprentissage, qui ne sont pas simplement et purement linguistiques.

### III.2.4. La grammaire fonctionnelle

Martinet et les linguistes autour de lui ébauchent eux aussi une théorie générale de la langue, qui part de l'idée saussurienne de la double articulation, mais qui concentre son attention sur son fonctionnement dans le cadre de la communication. Et dans ce cadre, il critique l'idée de linéarité et de distribution qui fondent toute la linguistique structuraliste.

Martinet se réclame de Saussure au niveau de la chaîne phonématique : chaque phonème a une position pertinente. Mais, il souligne que ceci n'est plus vrai au niveau supérieur des « parties du discours » (unités paradigmatiques de la syntaxe).

- *Jacques a-t-il mangé sa soupe ?*
- *Jacques, sa soupe, l'a-t-il mangée ?*
- *Sa soupe, l'a-t-il mangée, Jacques ?*
- *Sa soupe, Jacques, l'a-t-il mangée ?*
- *L'a-t-il mangée sa soupe, Jacques ?*
- *L'a-t-il mangée, Jacques, sa soupe ?*

Trois syntagmes et six énoncés, dont, en outre il est très difficile de déterminer le « sens stylistique ». La mise en relief contredit l'idée de linéarité et distribution obligatoire.

Encore une autre exception à la linéarité, l'amalgame.

- *Je vais à l'hôtel # je vais **au** marché*
- *Je cherche **de la** farine # je cherche **du** blé.*

D'abord, nous avons des signifiants séparés « **à l', de la** », ensuite, des signifiants amalgamés, inséparables.

Et finalement, voilà la discontinuité, la répétition.

*Les terribles vagues des grandes orages tropicaux semblent apaisées*

Les mêmes signifiés (les marques du pluriel) reviennent à plusieurs points de l'énoncé, sans apporter des informations nouvelles.

Aussi bien la distribution n'est pas un critère suffisant pour y bâtir une syntaxe et une distribution de la langue, aussi bien la transformation ne l'est pas ; en particulier, elle ne peut pas expliquer, sans l'informateur, ni la raison des transformations, ni leur justesse.

Martinet distingue alors trois procédés fondamentaux, axés sur le type de relation que l'unité syntaxique entretient avec le reste de l'énoncé, et sur la fonction qui est liée à cette relation :

- L'autonomie. Dans ce cas, la relation avec l'énoncé dépend du contenu sémantique, et l'unité peut se trouver dans n'importe quelle position. Dans ce cas, la fonction n'est indiquée, ni par leur position, ni par un « monème fonctionnel ».
- La dépendance. Le contenu sémantique de l'unité syntaxique ne suffit pas à la lier au reste de l'énoncé. La relation avec le contexte est indiquée par un autre monème n'ayant que cette tâche et appartenant à la catégorie des monèmes fonctionnels.
- La position. Quand l'unité n'est ni autonome, ni liée grâce à un monème fonctionnel, c'est sa place qui est pertinente, et c'est donc la distribution qui compte.

Cette analyse est valable pour n'importe quelle langue et donc respectant le critère scientifique de la généralité.

- Les monèmes autonomes
- Les monèmes non autonomes (indépendants)
- Les monèmes fonctionnels (mais les conjonctions de coordination posent problème)
- Les monèmes qu'il appelle modalités : ni fonctionnels, ni marquant la fonction d'autres unités, ils complètent et spécifient.
- Les monèmes prédicatifs. Ce sont les noyaux de l'énoncé. Ils ne sont ni autonomes, ni dépendants, mais ils ne pourraient pas disparaître sans détruire tout le reste : tous les autres éléments de l'énoncé dépendent d'eux.

Le noyau prédicatif peut être un seul monème. « Merci ! », « Tiens ! ». Mais en général, c'est un syntagme comprenant l'actualisateur (sujet) et le prédicat (verbe). Le noyau, centre de l'énoncé, permet de distinguer les autres parties de l'énoncé et les relations internes à un niveau plus général.

- **L'expansion** : elle s'ajoute aux éléments pré existants de l'énoncé sans modifier ni leurs relations mutuelles, ni leur fonction des éléments. Exemple : *J'écris* ; *J'écris vite* ; *J'écris tous les matins*.
- **La coordination** : c'est un type d'expansion : le segment ajouté à l'énoncé a la même fonction syntaxique que l'élément préexistant. Exemple : *Prenez des cahiers* ; *Prenez des cahiers et des livres*.
- **La subordination** : un type différent d'expansion par rapport au précédent : le segment ajouté à l'énoncé n'a pas la même fonction syntaxique que l'élément préexistant.

Celle de Martinet est donc une tentative de description de la syntaxe à partir du critère fondamental qui la constitue en tant que telle, c'est-à-dire de l'analyse des relations reliant les différents éléments de l'énoncé ; et d'analyser ces relations sous l'angle aussi bien de la fonction que de la distribution. Sa position est en quelque sorte syncrétique.

### III.2.5. La grammaire dépendantielle

La grammaire dépendantielle est une théorie grammaticale apparue avec la publication de *Les Eléments de syntaxe structurales* en 1959. Elle a pour père fondateur, Lucien Tesnière. La grammaire dépendantielle est une démarche qui a affranchi l'analyse grammaticale de l'amalgame logique et sémantique où on enfermait la grammaire antique, classique ou traditionnelle. Elle découle du *Cours de linguistique générale* de Saussure de 1916, comme plusieurs autres écoles structuralistes.

La grammaire dépendantielle, encore appelée grammaire valencielle, a pour objet de présenter la syntaxe structurale dans ses grandes lignes. Il s'agira de la discussion de différents concepts-clés, c'est-à-dire structure, classe de mots, valence, métataxe, jonction, translation.

La grammaire dépendantielle est un structuralisme européen. Son modèle se base sur la distinction entre l'ordre linéaire et l'ordre structural de la phrase. Dans *Le Transformationnisme selon Tesnière*, il affirme que *parler une langue, c'est transformer l'ordre linéaire en ordre structural*, et que *comprendre une langue, c'est transformer l'ordre structural en ordre linéaire*. L'ordre monodimensionnel est réalisé en discours observable, alors que, l'ordre structural est pluridimensionnel et caché. Les transformationnistes y reconnaîtront l'opposition entre structure profonde et structure de surface dans la grammaire



généralive. *Les Eléments de syntaxe structurale* résumant toute la pensée de Tesnière en trois grands livres :

- Traité de la connexion
- Traité de la jonction
- Traité de la translation

La connexion est le mécanisme par lequel les unités de langue s'articulent entre elles selon les possibilités que leur impose la norme pour faire un énoncé.

La jonction est donc l'un des phénomènes qui compliquent la connexion dans les phrases simples. Elle s'effectue à l'aide des jonctifs et correspond globalement à ce que la grammaire classique a appelé la coordination.

La translation, en grammaire structurale, est relative à la notion classique de dérivation propre ou impropre.

Pour Tesnière, ce sont ces trois mécanismes fondamentaux qui expliquent le fonctionnement des langues humaines. Il insiste sur l'indépendance du plan structural et du plan sémantique et fait de la syntaxe, une science autonome *indépendante de la logique et de la psychologie*. La spécificité de ce modèle, est le principe de structuration hiérarchisée des unités de l'énoncé, de telle sorte que l'on observe que la phrase est un échelonnement en cascade, d'un élément subordonnant, chaque fois, un ou plusieurs éléments subordonnés.

### **III.2.6. La psychomécanique du langage**

La discipline linguistique et grammairienne fondée par Gustave Guillaume, a été nommée psychomécanique du langage. Il la définit comme la science des mécanismes fondamentaux de la pensée commune qui interviennent dans la pensée de la langue conçue comme le système de représentations à partir desquelles, il est possible, par la médiation des signes appropriés, de produire des actes de langage et d'émettre des discours (purement mentaux ou réalisés physiquement par l'expression orale ou écrite).

La psychomécanique se complète d'une psychosystématique, science des systèmes linguistiques institués, et d'une psychosémiologie, science des signes linguistiques dans leurs rapports avec des *signifiés de puissance* qu'ils évoquent, et des *signifiés d'effet* qu'ils permettent d'effectuer.

Les signifiés de puissance sont conçus comme des virtualités opératoires qu'une visée de discours vient actualiser par saisie ou en un point quelconque de mouvements, portés par un temps opératif, qu'elles préfigurent ; tout est donc cinétique et mécanique dans le fonctionnement du langage. Le verbe, par exemple, est une partie de la langue traduisant la genèse de l'image mentale du temps. La chronogenèse et chacune des formes aspectuelles, modales, temporelles ou personnelles, correspond à une saisie effectuée en un point de déploiement de cette opération. Ainsi, se définit une linguistique de position opérant par mouvement et interception de mouvement. Une analyse approfondie de l'analyse du mot, dans la diversité des langues du monde, a amené Guillaume à concevoir une typologie linguistique intégrale. En un sens, Guillaume ne rompt pas l'unité de la linguistique structurale au sens large du mot. Ce qui lui importe en effet, sur le temps du verbe, les formes de l'article, et en général, sur les catégories grammaticales, c'est l'organisation systématique de la langue. Mais cette organisation résulte d'un jeu de tendances et de tensions dont il peut être entièrement rendu compte par une psychologie radicalement différente du behaviorisme et de l'atomisme mental à savoir une psychologie des opérations rationnelles.

Un des concepts clés chez Guillaume, est la notion de système. Le système est une abstraction qui procède d'une construction intellectuelle. En ce sens, la recherche de Guillaume s'oppose radicalement aux travaux des distributionnalistes par exemple, qui cherchent à caractériser l'organisation des faits de surface. Selon Guillaume, le travail du grammairien consiste au contraire, à dépasser le cadre étroit de l'observation empirique (la pseudo réalité des phénomènes sensibles directement observables) pour construire l'objet. On trouve chez Guillaume une critique constante du positivisme : *une science d'observation se constitue en science théorique à partir du moment où elle consent à voir dans la réalité plus et autre chose que ce qu'en montrent les apparences sensibles.*

Dépassant une certaine conception structuraliste de la langue comme un système de rapports vides de tout contenu, Guillaume s'intéresse à l'un des problèmes centraux de la linguistique : celui des rapports entre forme (le signifiant) et la matière (le signifié). C'est en l'occurrence la matière qu'il étudie de façon privilégiée, et même plus précisément les opérations de la pensée constitutive des signifiés, tels qu'ils s'efforcent de les reconstruire. Cette étude a pour nom la psychosystématique ou encore la psychomécanique.

*Toute la psychosystématique est une étude de coupes par lesquelles la pensée délimite elle-même au sein de son activité, certains grands procès et recoupe interceptivement ces procès,*

*par le moyen de nouvelles coupes transversales, qui, selon qu'elles sont précoces ou tardives dans le mouvement qu'elles attaquent, confèrent au signe représentatif du mouvement une valeur différente.* La pensée est activité, mouvement, flux continu, qui, comme telle, n'est pas exprimable. Pour l'exprimer, et c'est là le langage, il est nécessaire d'arrêter ce flux, comme une photo instantanée est représentative du mouvement, ou plutôt comme le cinéma ; suite des photos discontinues, nous restitue le mouvement continu. Ce genre d'opération est ce que Guillaume appelle des *coupes* et il en distingue deux sortes :

- La première est celle par laquelle *la pensée délimite en elle-même, au sein de son activité, certains grands procès* comme le mouvement allant à l'universel au particulier. Les différents mouvements de ce type de coupe forment un système au sens saussurien et constituent proprement ce que Guillaume appelle la langue (système de schèmes dynamiques). Nous sommes à un niveau abstrait qui n'est pas encore celui du discours.
- Le passage au discours se fait par une seconde série de *coupes qui attaquent le mouvement*, l'interceptent en un point donné en son développement. C'est le caractère plus ou moins *précoce ou tardif* de cette coupe en discours qui *confère au signe représentatif du mouvement une valeur différente.*

### **III.3. Les grammaires de discours ou de texte**

Au cours des années 1980, sous l'influence de la linguistique pragmatique et de la linguistique textuelle, un second mouvement de rénovation gagne l'enseignement grammatical. La perspective retenue n'est plus seulement phrastique comme dans la grammaire structurale, elle s'agrandit et devient transphrastique. En étendant l'étude de la grammaire aux énoncés longs que forment les discours ou les textes, on vise à sensibiliser les élèves aux mécanismes grammaticaux responsables de la continuité d'un texte et de son inscription dans une situation de communication.

#### **III.3.1. La grammaire énonciative**

C'est à partir des travaux d'Emile Benveniste que le concept d'énonciation a pris de l'essor, bien que des linguistes aient souvent considéré qu'il ne révélait pas de leur domaine d'analyse. L'axe essentiel est l'opposition énoncé/énonciation et par l'importance que la

grammaire de l'énonciation attache à la communication et aux instances de cette communication (personnes, temps...) elle est une approche grammaticale précieuse au texte.

### **III.3.2. La pragmatique**

Les concepts de ce courant linguistique sont extrêmement délicats à utiliser. On ne peut pas parler de théorie ou de modèle pragmatique. Il ya peu d'applications pédagogiques sinon :

- L'utilisation des outils pragmatiques pour l'étude des discours politiques et publicitaires essentiellement.
- En lecture, lorsqu'il s'agit d'envisager l'interaction entre le texte et son destinataire.

### **III.4. Une extension progressive du champ la grammaire**

Il convient de préciser que l'historique qui vient d'être brossé surtout à l'Europe francophone, car les deux récents mouvements de rénovation se sont moins répandus au Québec où, sur le plan la description linguistique, la grammaire traditionnelle a continué de primer dans les manuels et les pratiques pédagogiques.

De façon générale, l'évolution de l'enseignement grammatical s'est réalisée en diversifiant son contenu et concurremment, en élargissant son cadre. Il est passé de l'accord des mots graphiques à la construction de la phrase pour aboutir au fonctionnement des textes. Plutôt qu'une opposition irréductible entre les trois courants successifs, il s'est opéré une discrimination de plus en plus fine des phénomènes grammaticaux.

## CONCLUSION

Tout bien considéré, l'étude de la langue française ne se réduit plus seulement à la langue comme outil de communication, mais à la langue comme discipline scientifique dans le souci de rendre claire la matière. De ce fait, les théories grammaticales étudiées, montrent clairement les réflexions partagées et non partagées des spécialistes du domaine. Cette étude nous aura permis de mesurer l'historicité de la grammaire, son fonctionnement et sa finalité. Le constat clair, donne lieu d'une science connexe qui balaie sur son passage, la structuration phrastique, la portée sémantique et même la valeur psychologique des usagers de la langue française. De là, ressort la dynamique de la langue française.

La grammaire reste néanmoins un moyen d'asseoir, de consolider la prise de conscience méta langagière qui s'installe normalement vers 10-12 ans.

Par ailleurs, la démarche structuraliste par l'enseignant est un moyen puissant de relativiser la notion de norme au profil des descriptions.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Arrivé, M., et alii, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
2. Bescherelle école, 2001.
3. Chervel, R., *Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot, 1977.
4. Dubois, Jean, *Dictionnaire de la linguistique*.
5. Gobbé, R., *Pour Appliquer la grammaire nouvelle*, Paris, Duculot, 1978
6. Greimas, A., et Courtes, J, *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979.
7. Guillaume, Gustave, *Temps et verbe suivi de l'architecture du temps des langues classiques*, Paris, 1968.
8. Guillaume, Gustave, *Leçons de linguistique*, Québec, Presses de l'université de Laval, 1971.
9. Guillaume, Gustave, *Langage et science du langage*, Québec, Presses de l'université de Laval, Paris, 1969.
10. N.D.L.R., « La dictée, les exercices de grammaires ».
11. Riegel, M, et alii, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puy, 1994.
12. Ruwet, Nicolas, *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 1968.
13. Séminaires du Pr. Dassi, Master I.
14. Simard, C, « Pour une approche transversale de la grammaire dans l'enseignement de la langue », Québec Français, 1999.
15. Wagner, R, et Pinchon, J, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.
16. Internet
17. Wikipédia.